

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
HERSTELLER:
Stockmeier GmbH & Co. KG
Eckendorfer Str. 10
33609 Bielefeld
Germany

- LIEFERANT:
Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Straße 29
33332 Gütersloh
Germany
Tel: 0800 22 44 644

- Steelco S.p.A.
Via Balegante 27,
31039 Riese Pio X (TV)
Italy
Tel: +39 0423 7561
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381
E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

- **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol m ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	≥2,5-<10%
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20% Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

- < 5 % agents de surface non ioniques,
- < 5 % agents de surface anioniques,
- parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** : Laver à l'eau.

- **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Utilisez mesures cotre les incendies de l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Adapter l'équipement de protection à l'incendie ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Faites attention aux règles générales de prévention interne des incendies.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
111-76-2 2-butoxyéthanol m

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 98 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m ³ , 10 ppm H B SSc;
--------------	--

- DNEL
111-76-2 2-butoxyéthanol m

Oral	DNEL (population)	26,7 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects) 6,3 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	89 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects) 125 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	89 mg/kg bw/day (Acute - systemic effects) 75 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	1.091 mg/m ³ (Acute - systemic effects) 246 mg/m ³ (Acute - local effects) 98 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	426 mg/m ³ (Acute - systemic effects) 147 mg/m ³ (Acute - local effects) 59 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	DNEL (population)	24 mg/kg bw/day (Human)
Dermique	DNEL (worker)	4.060 mg/kg bw/day (Human)
	DNEL (population)	2.440 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	285 mg/m ³ (Human) 0,131 mg/m ³ (fresh water)
	DNEL (population)	85 mg/m ³ (Human)

- PNEC
111-76-2 2-butoxyéthanol m

PNEC aqua	8,8 mg/l (fresh water) 0,88 mg/l (marine water)
PNEC sediment	34,6 mg/kg dw (fresh water) 3,46 mg/kg dw (marine water)
	PNEC soil
PNEC	9,1 (intermittent releases)
PNEC STP	463 mg/l (station d'épuration)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

PNEC aqua	0,0131 mg/l (eau marine) 0,131 mg/l (fresh water)
PNEC	0,036 mg/l (intermittent releases) 1,35 mg/l (Station de traitement des eaux usées)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 4)

PNEC sediment	4,61 mg/kg (fresh water)
	0,461 mg/kg (eau marine)
PNEC soil	0,846 mg/kg (sol)

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

111-76-2 2-butoxyéthanol m

BAT (Suisse)	150 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)
--------------	--

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2

- Protection des mains :

En cas d'un contact continu avec la peau, des gants de protection ou de la crème de protection de la peau sont recommandés.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- Protection du corps : Vêtement de protection standard.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les lois et réglementations locales et nationales concernant les eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Couleur :	vert clair
- Odeur :	caractéristique
- Point de fusion :	non déterminé
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
- Point d'éclair :	non applicable
- pH à 20 °C	10,8
- pH :	
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 5)

- dynamique :	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau :	entièrement miscible
- Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,013 g/cm ³
- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme :	liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
agents d'oxydation
Acides

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 6)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

111-76-2 2-butoxyéthanol m

Oral	LD50	1.414 mg/kg (Cobaye) 1.200 mg/kg (ATE) 1.000-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat) 1.000-2.000 mg/kg (201)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	450-900 mg/l (Rat)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	LD50	1.800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

- de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

CHF

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

111-76-2 2-butoxyéthanol m

LC 50 / 96 h 1.474 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC 50 / 48 h 1.550 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

164 mg/l (Crustacea)

EC 50 / 96 h 720 mg/l (Algues)

EC 50 / 16 h >700 mg/l (Pseudomonas putida)

EC 50 / 72 h 623 mg/l (Algues)

911-1.840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

LC 50 / 96 h >1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC 50 / 48 h >1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC 50 / 72 h >10-100 mg/l (Desmodemus subspicatus) (OECD 201)

NOEC 0,508 mg/l (Daphnia magna)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

111-76-2 2-butoxyéthanol m

Biodégradabilité 95 % (OECD 301 E)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Biolog. Abbaubarkeit 90,8 % (OECD 301 D) (EMPLA 67/2007)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: n'est pas applicable

- vPvB: n'est pas applicable

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes

- Autres indications écologiques :

- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Les recommandations qui précèdent sont valables pour le produit non utilisé (quantités résiduelles, par ex.).

En cas d'utilisation conforme à l'affectation, le produit parvient dans les eaux d'égout.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 8)

Après utilisation, remettre le produit au système de recyclage ou, dans la mesure du possible, le réutiliser autrement. Sinon, le remettre à un centre d'élimination autorisé.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

E m b a l l a g e s c o n s i g n é s : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID, IMDG, IATA

- Classe néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

- Polluant marin :

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 9)

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **VOC (CE)** 50,9 g/l

- **VOCV (CH)** 5,00 %

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- **UFI market placements:**

- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Date de la version précédente:** 06.12.2022

- **Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.01.2023

Numéro de version 1.01

Révision: 06.01.2023

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 10)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF